

# Formulaire d'inscription pour l'envoi de SMS

Vous êtes en possession d'EDT, de PRONOTE, d'HYPERPLANNING.

Cette simple inscription vous suffit pour pouvoir envoyer des SMS depuis le ou les logiciels que vous avez.

**Tous les champs du formulaire sont obligatoires, tout formulaire incomplet ne sera pas traité.**

Je soussigné (Nom, prénom) : ..... agissant en qualité de : .....

Pour l'établissement : ..... Numéro UAI (RNE) : .....

Numéro SIRET : ..... Numéro de client : .....

E-mail : .....

Tél : ..... Fax : .....

Je commande la fonctionnalité permettant l'envoi de SMS pendant une durée d'une année à travers les logiciels :

PRONOTE    EDT    HYPERPLANNING (cochez le ou les logiciels concernés)

À renvoyer par fax au **04 96 15 00 06**  
ou par e-mail à **info@index-education.fr**  
ou par courrier à

**INDEX ÉDUCATION CS 90001 13388 Marseille cedex 13**

Fait à ..... le .....

Signature :

Cachet de l'établissement

INDEX ÉDUCATION - TÉL. : 04 96 15 21 70 - E-MAIL : INFO@INDEX-EDUCATION.FR - SITE INTERNET : HTTP://WWW.INDEX-EDUCATION.COM

## Envoi de SMS depuis les logiciels Index Éducation

### Conditions d'accès

Le module SMS n'est accessible qu'aux établissements disposant d'une licence du logiciel EDT VS en version 2006 ou ultérieure, PRONOTE VS en version 6.0 ou ultérieure, PRONOTE en version 7.0 ou ultérieure, Hyperplanning en version 2009 ou ultérieure.

### Description technique du module SMS

Le module SMS, permet à l'établissement d'envoyer des SMS directement à travers l'interface logicielle. L'utilisateur pourra consulter directement à partir de l'interface logicielle les accusés de réception.

Les SMS ne peuvent être envoyés qu'à partir d'un poste connecté à internet. INDEX ÉDUCATION garantit 24 h de tentative de transfert, passé ce délai, les SMS envoyés dont les destinataires sont injoignables de leur fait sont purement et simplement annulés.

### Mise en œuvre et renouvellement

Dans les 48 heures ouvrées, après l'envoi de votre formulaire d'inscription dûment complété et revêtu du cachet de l'établissement, vous pourrez activer depuis votre logiciel la commande "**Fichiers > Utilitaires > Enregistrer automatiquement votre licence**" qui activera immédiatement cette fonction.

La durée de validité de l'inscription est d'une année à compter de son enregistrement par INDEX ÉDUCATION.

Au terme de l'année d'inscription, une alerte est adressée au client par INDEX ÉDUCATION, deux semaines avant le terme. Le client devra renouveler le service par l'envoi à INDEX ÉDUCATION d'un nouveau « formulaire d'inscription pour l'envoi de SMS ».

### Tarif unitaire hors taxe par SMS de 160 caractères

*(Tarif par zone de destination au 01/09/2016 sous réserve de modification)*

- FRANCE Métropolitaine : **0,075 € H.T.**

- La Réunion : **0,08 € H.T.**

- Guadeloupe, Guyane Française, Martinique, St Barthélémy, St Martin : **0,09 € H.T.**

- Mayotte, Nouvelle Calédonie, Polynésie Française, Wallis et Futuna : **0,125 € H.T.**

- ITALIE : **0,10 € H.T.**

- ÉTRANGER (liste des destinations sur notre site) : **0,125 € H.T.**

Pour des tarifs vers d'autres destinations que celles affichées sur le site, veuillez nous consulter.

À ces tarifs est appliqué le taux de TVA en vigueur.

### Conditions de Paiement

Aucun frais d'abonnement n'est facturé. Tous les SMS émis sont facturés selon le tarif indiqué, y compris les SMS annulés au bout de 24 heures du fait des destinataires injoignables.

Les factures sont émises mensuellement si le montant à facturer est supérieur ou égal à 30,00 €HT. Dans le cas contraire, le montant est reporté au mois suivant, sauf s'il s'agit du dernier mois de l'année pour lequel une facture sera émise. Le détail des SMS facturés est consultable et imprimable directement à partir des logiciels.

### Utilisation du service

Le client reconnaît que les données transmises ainsi que les conditions d'envoi du contenu sont établies sous sa responsabilité et sous son contrôle. Le client s'engage à vérifier que le contenu desdits SMS est conforme à l'ordre public et aux bonnes mœurs ainsi qu'à toutes législations et réglementations applicables. Le client garantit INDEX ÉDUCATION contre tout recours de tiers visant à incriminer INDEX ÉDUCATION pour les données transmises.

Le client s'assure du consentement préalable des utilisateurs finaux pour la réception des SMS dans le cadre de la fourniture du service. Le client s'engage à assurer et faire respecter la protection et la confidentialité des informations nominatives des utilisateurs finaux dans le respect des dispositions de la loi n° 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Conformément à la loi n° 78-17 du 06/01/1978 et à la loi pour la confiance dans l'économie numérique, notre opérateur s'engage à ne plus envoyer de SMS aux parents qui en feront la demande en répondant par SMS simplement "STOP" au numéro d'expéditeur qui s'affiche.

Le client doit s'assurer que tout utilisateur final ayant fait l'objet dudit traitement pourra y avoir accès afin de prendre connaissance des informations le concernant et les rectifier, le cas échéant.

En tout état de cause, le client garantit INDEX ÉDUCATION de tout recours de tiers du fait de SMS émis au titre du service auquel ils n'auraient pas expressément souscrit ou dont le contenu leur aurait causé un préjudice et ce, quelle que soit la réglementation applicable.

### Confidentialité & disponibilité

Les SMS parviennent sous forme de texte crypté à INDEX ÉDUCATION qui les redirige vers les quatre opérateurs via une plate-forme sécurisée par des clés de cryptage à 128 bits. INDEX ÉDUCATION s'engage à tenir les établissements informés de l'acheminement des SMS par consultation sur l'interface logicielle.

INDEX ÉDUCATION décline toute responsabilité en cas de défaillance, interruption ou défaut de transmission qui ne lui serait pas directement imputable notamment de ce qui relèverait de la force majeure ou de la défaillance des opérateurs.

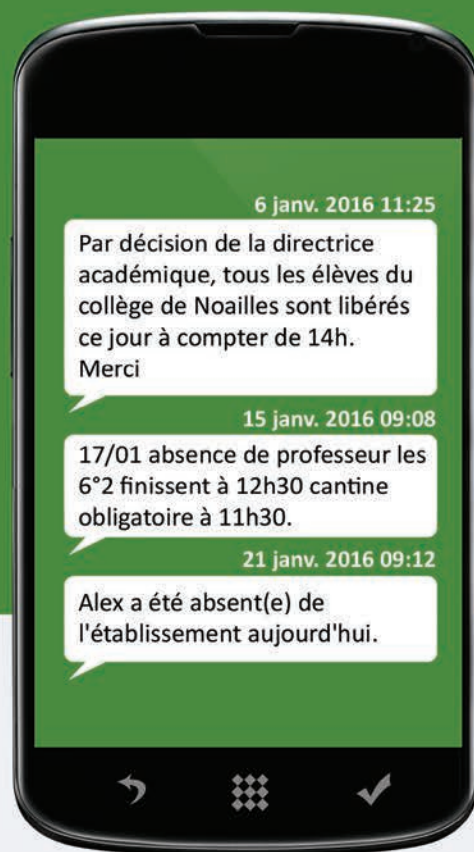


7,5 cts HT  
LE SMS

Sans frais d'abonnement  
Sans engagement de volume



À destination de la  
France métropolitaine



## Depuis EDT, PRONOTE et HYPERPLANNING **ENVOYEZ DES SMS !**

**Ne perdez plus de temps à essayer de joindre les familles au téléphone.**

**Le SMS, c'est direct. Vous l'envoyez en un clic.**

**Parents ou professeurs le reçoivent aussitôt, où qu'ils soient.**

Avec le récapitulatif des réceptions, le doute n'est plus de mise, vous savez quand l'information est transmise.

**Ni abonnement, ni forfait, vous ne payez que les SMS envoyés et ça change tout !**

Dans tous nos logiciels, dès la saisie ou lors d'un publipostage, les fonctions d'envoi de SMS sont disponibles partout où vous en avez besoin.

**Pour les parents**, c'est la possibilité d'être informés de manière discrète à tout moment de la journée.

**Pour les personnels d'encadrement**, c'est plus de temps à consacrer aux élèves présents dans l'établissement.

**Pour l'établissement**, c'est une économie considérable.

**Le SMS est devenu le moyen de communication le plus efficace.**